

Comptes Annuels au 31 décembre 2022

Exercice de 12 mois

Comité social et économique
LSL Intersport

Comptes Annuels au 31/12/2022

- Compte rendu de l'Expert-Comptable

- Règles et méthodes adoptées
 - *Dispositions générales*
 - *Références légales*
 - *Méthodologie comptable*
 - *Principes comptables*
 - *Conventions spécifiques retenues*
 - *Faits caractéristiques de l'exercice*

- Bilan à la clôture

- Compte de résultats 2022

- Rapport annuel sur les activités et la gestion financière du Comité social et économique au 31/12/2022
 - *L'organisation du comité*
 - *Les Activités Sociales et Culturelles*
 - *Les Activités Economiques et Professionnelles*
 - *Subventions*
 - *La trésorerie et les autres éléments du patrimoine*
 - *Engagements en cours et transactions significatives*

Compte rendu de l'Expert-Comptable

Au Comité social et économique de LSL Intersport

Conformément à notre lettre de mission, nous vous présentons le compte rendu sur la gestion financière du Comité social et économique de LSL Intersport pour l'exercice 2022.

Cette mission s'inscrit dans le cadre des obligations comptables des comités d'entreprise telles qu'elles résultent de la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 et de ses décrets d'application. En particulier l'article L. 2325-46 qui s'applique à votre Comité prévoit :

« Par dérogation à l'article L. 2325-45, le Comité social et économique dont les ressources annuelles n'excèdent pas un seuil fixé par décret peut s'acquitter de ses obligations comptables en tenant un livre retraçant chronologiquement les montants et l'origine des dépenses qu'il réalise et des recettes qu'il perçoit et en établissant, une fois par an, un état de synthèse simplifié portant sur des informations complémentaires relatives à son patrimoine et à ses engagements en cours. Le contenu et les modalités de présentation de cet état sont définis par un règlement de l'Autorité des Normes Comptables ».

Dès lors, notre intervention s'inscrit dans le cadre des « autres missions sans assurance » prévues par le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables (référentiel normatif et déontologique).

Notre mission ne comporte pas de contrôle de la matérialité des opérations, les existants physiques ne sont pas vérifiés matériellement. Des sondages sont réalisés sur les pièces comptables pour l'exercice clos le 31/12/2022.

Le compte-rendu de la gestion financière ci-joint se caractérise par les données suivantes :

- ✓ Total du bilan : 139 080 euros
- ✓ Résultat des activités économiques et professionnelles : - 6 744 euros
- ✓ Résultat des activités sociales et culturelles : + 12 922 euros

Il a été établi à partir des pièces, documents et informations fournis par le Comité.

Fait à Lyon, le 8 février 2023

Eva Cornaton



Expert-Comptable

Règles et méthodes adoptées

Dispositions générales

Le Compte-rendu de la gestion financière du Comité a été établi sous le mandat du Comité dont le secrétaire est Madame Sandra MONNERY et le trésorier Monsieur Grégory CHIAROT. Il porte sur la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante du Compte-rendu de la gestion financière du Comité.

Références légales

Le présent compte-rendu de gestion financière est établi conformément aux dispositions telles qu'elles résultent de la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 et de ses décrets d'application, en particulier l'article L. 2325-46.

Méthodologie comptable

Les comptes du Comité ont été tenus selon une comptabilité de trésorerie en cours d'année avec rétablissement en fin d'exercice des créances et des dettes significatives.

La méthode est celle des coûts historiques.

Il a été dressé deux comptes de résultat : un pour chaque budget du Comité.

Le bilan permet de décrire le patrimoine du Comité en fin d'exercice.

Principes comptables

Les conventions décrites ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'activité,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- séparation des exercices.

Conventions spécifiques retenues

Néant.

Faits caractéristiques de l'exercice

Néant.

BILAN

ACTIF en €	31/12/2022 NET	31/12/2021 NET	PASSIF en €	31/12/2022	31/12/2021
Immobilisation corporelle, valeur brute	3 229	3 229	Report à nouveau ASC	85 159	64 638
			Résultat ASC	12 922	7 493
			Dévolution		13 028
Amortissement	1 692	914	Fonds propres ASC	98 081	85 159
Valeur nette	1 537	2 315	Report à nouveau AEP	26 332	22 655
			Résultat AEP	-6 744	3 677
			Fonds propres AEP	19 588	26 332
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1537	2315	TOTAL FONDS PROPRES	117 669	111 491
Stocks	1 122	992			
Caisse	0	280	Charges à payer fournisseur	9 389	2 848
Produit à recevoir subvention	27186	24573			
Trésorerie courante	104 528	93 307			
Autres produit à recevoir	4707	2168			
TOTAL ACTIF CIRCULANT	137 543	121 320	TOTAL DETTES	9 389	2 848
Charges constatées d'avance		195	Produits constatés d'avance	12 020	9 490
TOTAL ACTIF	139 080	123 830	TOTAL PASSIF	139 080	123 830

Les charges à payer de 9 389 € correspondent notamment aux honoraires comptables pour 2 205 €, à des factures Procalys non reçues au 31/12/22 pour un total de 2 322,85 €, à diverses factures de Noël pour 1 713,70 €, à des factures de linge de maison non reçues au 31/12/22 pour 1 112,4 €.

Les produits à recevoir correspondent notamment :

- Aux soldes des subventions 2022 : 23 910,48 € pour les ASC et 3 275,41 € pour les AEP
- A divers produits au titre des achats reventes (parfums, linge...): 3 424,80 €
- A des ventes de cinéma et bowling pour 419 €
- A des participations pour Noël à hauteur de 525 €
- Au produit de la redevance boisson de FDJ pour 338,17 €

Les produits constatés d'avance au 31/12/2022 correspondent aux sommes reçues au titres des ANCV pour la distribution qui interviendra en 2023.

ASC : Activités Sociales et Culturelles

AEP : Attributions Economiques et Professionnelles

DÉPENSES		31/12/2022	31/12/2021	RECETTES	31/12/2022	31/12/2021
SECTION « ATTRIBUTIONS ECONOMIQUES ET PROFESSIONNELLES »	Tâches administratives			Subvention AEC brute de l'exercice	11 870	10 557
	Expertises et missions économiques	2 205	1 638	Quote-part de la subvention AEC reversée		
	Formation			Subvention AEC nette de l'exercice	11 870	10 557
	Autres dépenses	16 409	5 242	Autres produits		
Sous-total I		18 614	6 880	Sous-total I	11 870	10 557
EXCÉDENT			3 677	DÉFICIT	6 744	
SECTION « ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES »	Événementiel			Contribution brute de l'employeur	95 649	77 064
	Cultures et voyages (ANCV)	67 338	71 254	Contribution nette de l'employeur	95 649	77 064
	Loisirs et fêtes (noël)	39 408	20 880	Sommes précédemment versées par l'employeur aux caisses d'allocations familiales et organismes analogues		
	Billetterie	2 413	4 856	Remboursement par l'employeur des primes d'assurance		
				Participation des salariés	40 761	42 271
	Autres dépenses	18 091	19 283	Autres produits	3 762	4 431
Sous-total II		127 250	116 272	Sous-total II	140 172	123 765
EXCÉDENT		12 922	7 493	DÉFICIT		
TOTAL I + II		145 863	123 152	TOTAL I + II	152 041	134 322
EXCÉDENT		6 178	11 170	DÉFICIT		

Le résultat AEP est un déficit de 6 744 € (voir détail infra).

Le résultat ASC est un bénéfice de 12 922 € (voir détail infra).

Rapport annuel sur les activités et la gestion financière du Comité social et économique au 31/12/2022

(article L. 2325-50 du Code du Travail)

1. Organisation du Comité

Le rapport de gestion du Comité a été établi sous le mandat du Comité dont le secrétaire est Madame Sandra MONNERY et le trésorier Monsieur Grégory CHIAROT.

Le mandat actuel est d'une durée de 2 années.
La date d'élection était en mars 2021.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

Ils portent sur la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante du rapport de gestion et d'activité.

Eléments relatifs à l'organisation du comité :

- nombre de sièges légal ou conventionnel : 11 titulaires et 11 suppléants
- effectif de salariés du comité (nombre et fonctions) : 0
- nombre et nature des commissions du comité, nombre de réunions, thèmes abordés :
 - 11 réunions plénières
 - 4 réunions sécurité
 - 9 CSE extraordinaires
- effectif de l'entreprise au 31/12/2022 : 187 CDI et 20 DD

Document établi par Grégory CHIAROT le 25/01/2023

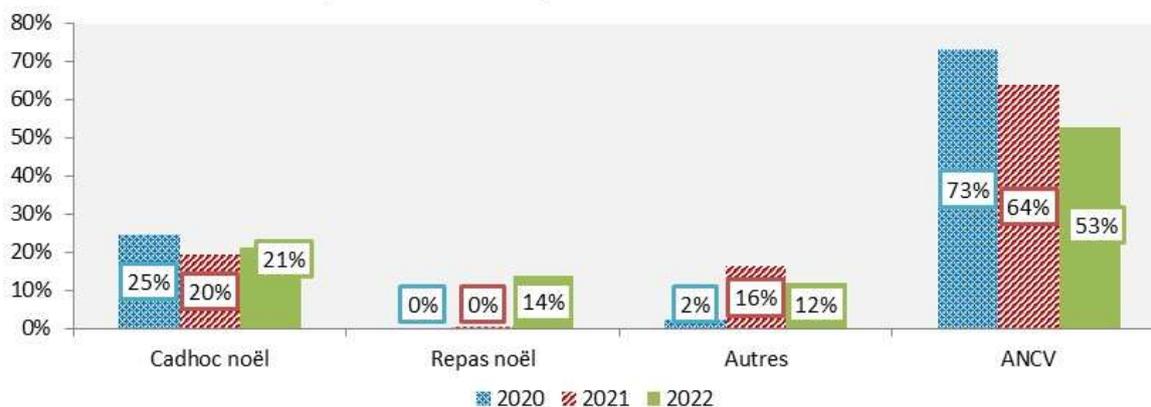
2. Les Activités Sociales et Culturelles

Synthèse des Activités Sociales et Culturelles					
ACTIVITES COMMISSIONS	Dépenses engagées	variation stocks	Participat° salarié	Contribution du CSE	Contribution du CSE
	déc-22	déc-22	déc-22	déc-22	déc-21
ANCV	67 338		21 700	45 638	47 564
Cadhoc Noël	18 148	370		18 518	14 580
Cadhoc autres évènements	736			736	1 616
Repas/animation Noël	12 619		600	12 019	190
Parfum	9 971		10 136	- 165	- 68
Bijou	1 108		1 118	- 10	15
Cinéma	1 550	248	1 110	688	349
Walibi				-	90
Touroparc				-	352
Lasergame	450		78	372	
Procalys	2 333		2 359	- 26	- 1
Linge de maison	1 677		1 677	-	- 0
Licence sportive	2 965			2 965	1 200
Séminaire Karting	5 676		945	4 731	4 910
Escape Game			30	- 30	2 877
Bowling	1 720	- 747	963	11	260
l'ilot and kids	365		45	320	-
Divers dont var caisse	350			350	-
Frais bancaires	374			374	68
Charges des activités	127 378	- 129	40 761	86 489	74 002
Subv. Employeur ASC				95 649	77 064
Redevances boissons				2 901	3 830
Chèque déjeuner				858	594
Intérêt				3	7
Ressources des activités	-			99 411	81 495
SOLDE				12 922	7 493

Le résultat est un bénéfice de 12 922 € vs. 7 493 € l'an passé : les subventions sont en forte hausse avec l'intégration de subventions forfaitaires de 9 000 € pour l'association et l'augmentation de la masse salariale servant de base de calcul aux subventions.

Concernant les charges, les principales variations à la hausse sont relevées sur les dépenses Cadhoc (augmentation du nombre de bénéficiaires), les dépenses de repas/animation Noël et les licences sportives.

Répartition des dépenses ASC



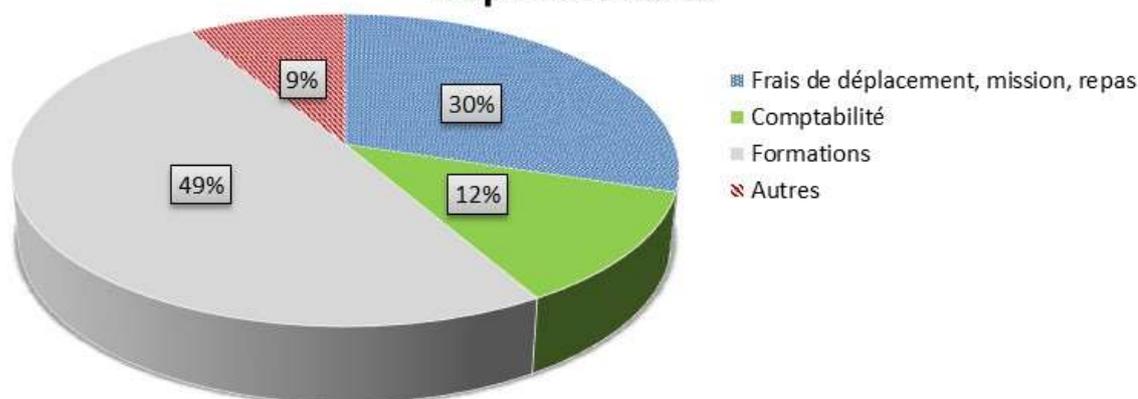
3. Les Activités Economiques et Professionnelles

Budget AEP	Réel 31/12/2022	Réel 31/12/2021	Var
Frais de déplacements/missions/repas...	5 555	3 255	2 300
Fournitures	5	185	-180
Informatique/équipement téléphonique		378	-378
Comptabilité	2 205	1 638	567
Formation	9 167		9 167
Telecom	474	542	-69
Amortissement ordinateur	778	778	0
Frais bancaires	429	68	361
Autres		36	-36
Total charges	18 614	6 880	11 734
Subvention AEP reçues sur l'exercice	11 870	10 557	1 313
Total ressources	11 870	10 557	1 313
Perte / Excédent	-6 744	3 677	-10 421

Le résultat AEP est un déficit de 6 744 €.

On notera surtout les dépenses de formation pour 9 167 € au cours de l'exercice 2022 (coût pédagogique et coûts liés à la formation : déplacement, etc.).

Dépenses 2022



4. Subventions

Total des subventions dues au titre de 2022 :

- Au titre du fonctionnement (0,20%) : 11 870 €
- Au titre des ASC (1,46%) : 95 649 € (y compris 9 000 € de l'association)

5. La trésorerie et les autres éléments du patrimoine

L'évolution de la trésorerie du CSE

solde à la banque en euros	au 28/02	au 31/12	au 31/12	au 31/12	au 31/12	soit
La trésorerie est constituée par :	2019	2019	2020	2021	2022	une évolution
Société Générale	53 386	42 631	49 666	59 437	74 808	15 371
Société Générale	18 973	16 205	21 084	20 835	15 320	-5 515
Société Générale	92	92	93	13 034	3	-13 031
Société Générale					14 397	14 397
Société Générale						
Globalement une trésorerie	72 450	58 929	70 842	93 307	104 528	11 222
solde dans les livres	19 009	15 865	21 084	20 835	15 320	
solde dans les livres	92	92	93	13 034	3	
solde dans les livres	54 312	43 939	49 666	59 437	74 808	
solde dans les livres					14 397	
total en comptabilité	73 414	59 897	70 842	93 307	104 528	

Comité social et économique LSL Intersport – rapport annuel sur les activités et la gestion financière du CSE 2022

SCOP-CE Société d'expertise comptable Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables Rhône-Alpes

Société Coopérative et Participative à Responsabilité limitée à capital variable

95 avenue des Frères Lumière - 69008 Lyon Tél : 04 72 98 33 93 – contact@scop-ce.fr

ETAT DE RAPPROCHEMENT BANCAIRE 31/12/2022		
	Solde ASC Société Générale	74 807,82
	Solde comptable cahier	74 807,82
	écart	0,00
ETAT DE RAPPROCHEMENT BANCAIRE 31/12/2022		
	Solde AEP Société Générale	15 320,49
	Solde comptable cahier	15 320,49
	écart	0,00

ETAT DE RAPPROCHEMENT BANCAIRE 31/12/2022		
	Solde ASC Société Générale	3,00
	Solde comptable cahier	3,00
	écart	0,00

ETAT DE RAPPROCHEMENT BANCAIRE 31/12/2022		
	Solde Association Société Générale	14 396,85
	Solde comptable cahier	14 396,85
	écart	0,00

Stock	31/12/2022	31/12/2021
Cadhoc	0	370
Bowling ST Vulbas	665	0
Bowling Machecoul	83	
Cinéma	243	491
Touroparc	0	0
Stock Ile aux Kids > 4 ans	99	99
Stock Ile aux Kids < 4 ans	32	32
Walibi		
TOTAL	1122	992

6. Engagements en cours et transactions significatives

BUDGET	NOM DE L'ENTITE	SECTEUR D'ACTIVITE	ENTITÉ LIEE	OBSERVATION/ INFORMATION SUR LA NATURE DE L'OPERATION
ASC	ANCV	Chèque-vacances	Non	67 238 €
ASC	Cadhoc	Chèques Cadhoc	Non	18 148 €